

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**2 novembre 2017**

et qu'elle a été faite le

**2 novembre 2017**

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

**Présents : 31**

**Absents suppléés : 2**

**Absents excusés : 11**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°  
DCC2017\_11\_146**

**Objet :**

Suppression d'un poste dans le cadre des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 7,32h et création d'un poste dans le cadre des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 17,32h

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

**EXTRAIT**

*Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*

**Séance du mercredi 8 novembre 2017**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-sept, le 20 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

**Présents :** Brans : M. Michel ECARNOT Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Jean-Louis ESPUCHE Dampierre : M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. Jean-Luc HUDRY Fraisans : M. Christian GIROD, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Gendrey : M. Pierre ROUX La Bretenière : M. Joseph ROY Louvatange : M. Gérôme FASSENET Montepain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : Mme Monique VUILLEMIN Mutigny : Mme Christine LECOMTE Offlanges : M. Marc BARBIER Orchamps : M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL Ougney : M. Eric CHAPUIS Our : M. Jean-Claude MOREL Petit-Mercey : M. Rémy MARTIN Plumont : M. Michel GREMAUX Ranchot : M. Eric MONTIGNON Rans : M. Stéphane MONTRELAY Romain : Mme Nathalie RUDE Salans : M. Philippe SMAGGHE Saligney : M. Gilbert LAVRY Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux : M. Alain GOMOT

**Suppléés :** Montmirey-la-Ville : M. Christian MIGNOT Pagny : Mme Agnes PASDELOUP

**Absents excusés :** Dampierre : Mme Josette PAILLARD, Mme Joss BERNARD Evans : M. Hervé BOUVERESSE Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY La Barre : M. Philippe GIMBERT Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Denis JEUNET Rouffange : M. Didier TISSOT Salans : Mme Stéphanie DREZET Sermange : M. Michel BENESSIONO

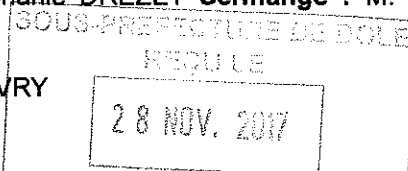
**Secrétaire de séance :** M. Gilbert LAVRY

**Procurations de vote :**

**Mandants :** Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) Mme Josette PAILLARD (DAMPIERRE) M. Hervé BOUVERESSE (EVANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Didier TISSOT (ROUFFANGE) M. Philippe SMAGGHE (SALANS)

**Mandataires :** M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Christophe FERRAND (DAMPIERRE) M. Jean-Luc HUDRY (EVANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Ludovic DUVERNOIS (TAXANNE) Mme Stéphanie DREZET (SALANS)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*



**SUPPRESSION D'UN POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS  
D'ANIMATION TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET (7,32H) ET CREATION D'UN  
POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX  
A TEMPS NON-COMPLET (17,32H)**

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant la délibération n° DCC2017\_07\_098 en date 12 juillet 2017 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet (7h32) ;

Considérant qu'il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de ce poste pour nécessité de service comme suit : poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux territorial à temps non-complet à raison de 7h32 hebdomadaire : augmentation de la durée hebdomadaire à 17h32 hebdomadaire ;

Considérant que cette modification de temps de travail excèdent 10 % du temps de travail initial, il convient de supprimer et de créer le poste dans le cadre des adjoints d'animation territoriaux ;

Considérant l'acceptation de l'agent ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 12 octobre 2017 ;

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Affaires Générales » du 24 octobre 2017 ;

Vu le tableau des effectifs ;

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 17h32 à compter du 9 novembre 2017 ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 7h32 à compter de cette même date ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget primitif 2017.

Pour extrait conforme,  
Le Président de JURA NORD,  
Gérôme FASSENET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0

